

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N° 713

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 25 BIS AB

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article introduit au Sénat crée une obligation systématique d'affichage du contrat d'engagement républicain dans les établissements où est pratiquée une activité sportive.

Cet article semble à la fois trop général - il imposerait un affichage systématique sans aucune discrimination entre les espaces - et trop vague - il ne permet de savoir quel sera le support choisi, si la présentation sera unifiée ou non, à quel endroit il devra être placé.

En outre, l'objectif de cet article additionnel est rempli par l'article 6 du présent projet de loi, qui instaure pour l'association un devoir d'information des membres par tous moyens.